



États généraux du numérique éducatif: les leçons que tire le ministère de sa consultation publique

Partager numérique éducatif éducation numérique Alors que les états généraux du numérique éducatif se sont déroulés les 4 et 5 novembre, le ministère de l'Éducation nationale a publié la synthèse des propositions issues de la consultation publique menée en amont de l'événement pour tirer les enseignements du premier confinement.

© Bertrand Langlois/AFP

Quarante propositions : c'est le fruit de la consultation publique qu'avait lancée la direction du numérique pour l'éducation (DNE) en préparation des États généraux du numérique éducatif. C'est en tout cas celles qu'en a retenues le ministère de l'Éducation nationale dans sa synthèse des propositions, qui ne reprend pas – ou ne met pas en avant autant qu'elles le mériteraient – certaines des propositions pourtant les plus soutenues sur la plate-forme (voir également la liste des 10 propositions les plus commentées en fin d'article), comme l'autorisation des logiciels de compensation du handicap, la reconnaissance et l'amplification du rôle des référents aux usages numériques ou bien le soutien aux logiciels libres.

Annoncés en avril dernier par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et tenter de mieux diffuser la culture du numérique dans le système éducatif, les états généraux se sont déroulés les 4 et 5 novembre. Une organisation d'ailleurs chamboulée encore une fois par la crise sanitaire et le rebond épidémique, puisque tout s'est déroulé à distance, alors que l'événement devait initialement se tenir à Poitiers.

En quatre mois, la consultation en ligne a réuni près de 2 500 participants, qui ont déposé plus de 720 propositions sur les 5 grandes thématiques proposées : “Enseigner et apprendre avec le numérique” ; “Égal accès au numérique” ; “Culture numérique professionnelle commune” ; “Vers un numérique responsable et souverain” ; “Gouvernance et anticipation”.

Gouvernance collective

Sur ce dernier thème, que la synthèse replace en haut de tableau, il s'agirait de mettre en place “une nouvelle gouvernance plus participative au niveau national et dans les territoires” avec un foisonnement de comités. Un comité stratégique d'abord, présidé par le ministre et réunissant les représentants des collectivités qui exercent la compétence sur les écoles, collèges et lycées, mais aussi les syndicats, les associations de parents d'élèves, les opérateurs du ministère ou bien encore des universitaires et les associations représentatives de l’“ed tech”. Ce comité stratégique serait assorti d'un comité de pilotage de cette stratégie réunissant directions d'administration centrale, opérateurs et académies, mais également de comités de coordination de régions académiques, de comité opérationnels nationaux, voire de comités d'usagers. Et leur équivalent au niveau territorial.

Le ministère retient également la nécessité d'amplifier la stratégie d'expérimentation par le biais de démonstrateurs locaux. Deux premiers “territoires numériques éducatifs” ont vu le jour dans l'Aisne et l'Oise pour tester le déploiement à 360 degrés du numérique, associant ressources pédagogiques, équipement informatique et formation tant des élèves que des enseignants. Autre proposition mise en avant, pour ne pas se retrouver pris au dépourvu comme lors du premier confinement : l'élaboration d'un plan de continuité d'activité administrative et pédagogique.

Plus de formation

C'est l'un des axes qui revient inlassablement sur la table, tant dans les différents rapports de la Cour des comptes ou parlementaires que dans la bouche des enseignants : le manque de formation à l'usage du numérique à des fins pédagogiques. “Renforcer la formation initiale et continue (culture numérique et compétences numériques professionnelles)”, arrive donc naturellement en

tête du cortège des propositions sur “l'enseignement et l'apprentissage avec le numérique”. Il conviendrait d'abord d'élaborer un référentiel des compétences numériques éducatives indispensables, qui seraient ensuite certifiées par la plate-forme Pix, d'ores et déjà déployée pour former les élèves et dont une déclinaison pour les enseignants a été promise par le ministre.

Il ressort de la synthèse une volonté de diversifier les modes de formation “au et par le numérique”, notamment en créant un “continuum de formation” tout au long de la carrière, grâce à des outils numériques comme M@gistère, l'espace Cano Tech du Réseau Canopé (qu'il pourrait être utile de conforter dans son rôle d'opérateur de formation continue), ou encore la création prochaine d'un e-INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). Il s'agirait en somme de privilégier une approche mixte, associant formation en présentiel, à distance, en autoformation ou même en formation par les pairs. Quant au Centre national d'enseignement à distance (Cned), celui-ci pourrait gagner à être renforcé dans sa place d'opérateur de l'enseignement à distance et de la continuité éducative, grâce au numérique.

Concernant la collaboration entre enseignants, il est proposé de “généraliser un environnement numérique de travail pour tous les personnels avec des outils de travail collaboratifs”, comme a déjà commencé à le faire la DNE avec le site Apps.education, mis en ligne précocement face à l'urgence du confinement. Cet environnement de travail numérique commun pourrait à ce titre bénéficier de davantage de mutualisation des initiatives territoriales au niveau national, pour diffuser au plus grand nombre les outils créés en académies.

Inclusion numérique

L'un des premiers écueils constatés lors du confinement, et déjà bien avant, reste l'accessibilité des familles aux outils numériques. Toutes n'ont pas accès à Internet ou n'ont pas les équipements ou les compétences pour le faire. Les participants proposent à ce titre de mettre en place “un dispositif pour détecter et prévenir la fracture numérique et l'illectronisme”, dont une cartographie serait réalisée par les acteurs locaux impliqués sur ces enjeux, afin de mieux cibler les efforts. L'implication des opérateurs de téléphonie pourrait aussi faciliter l'accès à l'enseignement en ligne, en prévoyant la gratuité de l'accès à certaines ressources pédagogiques essentielles à travers un “Pass connexion éducation”, comme l'avait par ailleurs suggéré le groupe d'étude de l'Assemblée nationale.

Côté matériel, il est proposé de cibler les aides à l'équipement en faveur des familles les plus en difficultés et, pour les enseignants, de leur accorder une prime annuelle pour l'équipement. Un état des lieux des établissements scolaires permettrait quant à lui d'aller vers un socle numérique minimal commun qui leur garantisse les équipements nécessaires et une connexion Internet suffisante.

Numérique souverain

“La mise en œuvre de la continuité pédagogique et administrative a engendré une utilisation accrue d'équipements, de services et de ressources numériques”, indiquait le ministère en présentation de cette thématique de discussion. Cette augmentation des usages questionne à la fois l'impact environnemental, les conditions du traitement des données d'éducation ainsi que les outils et services numériques”. En réponse, les participants suggèrent d'une part de sensibiliser les enseignants et élèves aux les “bons usages” et à la sobriété numérique. D'autre part, sur le volet protection des données personnelles, il est proposé de d'encourager l'éducation nationale à développer ses propres outils pour gagner en indépendance et de créer un catalogue unique pour référencer les ressources et outils numériques utilisables par les enseignants et leurs élèves pour garantir le recours à des solutions respectueuses de la réglementation européenne, le RGPD, notamment.

Autre proposition du côté du soutien à l'innovation, le ministère retient l'idée de créer un “Education Data Hub”, comme cela a été fait pour les données de santé avec le Health Data Hub, et ce afin de favoriser la recherche et la conception de “services plus performants” sur les données éducatives. Curieusement, cette idée n'apparaît pas sur la plate-forme de consultation. Une proposition, émise par Docaposte s'en approche, mais elle n'a été soutenue et commentée... par aucun participant.